

Rapport de décision

À l'Inspecteur des Finances

Fait à Bruxelles, le 22 mars 2023

OBJET : Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement - Approbation de l'attribution

Référence : 2022K0149A

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 38, § 1, 2° (offres irrégulières ou inacceptables dans le cadre d'une procédure ouverte ou restreinte), et notamment l'article 2, 6° et 7°b (le pouvoir adjudicateur réalise des activités d'achat centralisées pour la passation de marchés et d'accords cadres destinés à des adjudicateurs) et l'article 43 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 mai 2020 portant délégation de compétences aux fonctionnaires dirigeants de Bruxelles Environnement ;

Considérant le cahier spécial des charges de Services N° 2022K0149A relatif au marché "Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement" établi par Bruxelles Environnement (n° d'entreprise 0236.916.956) ;

Considérant que le montant estimé du marché "Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement" s'élève à 4.477.912,96 € hors TVA ou 5.418.274,68 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le présent marché concerne la conclusion d'un accord-cadre avec un seul attributaire, et que toutes les conditions ne sont pas fixées dans l'accord-cadre; le pouvoir adjudicateur pourra si besoin demander par écrit aux participants de compléter leur offre ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Vu la décision du Ministre du 16 novembre 2022 approuvant les exigences de la sélection qualitative, le montant estimé et la procédure de passation (procédure concurrentielle avec négociation) de ce marché ;

Vu la décision du Ministre du 16 novembre 2022 approuvant les candidats sélectionnés :

- Arval Belgium NV, Ikaroslaan 99 à 1930 Zaventem ;
- Belfius Autolease, Place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 10 janvier 2023 à 11h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 90 jours de calendrier et se termine le 10 avril 2023 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Arval Belgium NV, Ikaroslaan 99 à 1930 Zaventem (5.049.358,80 € hors TVA ou 6.109.724,15 €, 21% TVA comprise) ;
- Belfius Autolease, Place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode) (5.318.106,60 € hors TVA ou 6.434.908,99 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 20 mars 2023 rédigé par la Division Communication, Achats généraux et Accueil ;

Considérant que Bruxelles Environnement propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché à l'entreprise avec la seule offre régulière (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir Arval Belgium NV, Ikaroslaan 99 à 1930 Zaventem aux prix unitaires négociés de ce candidat ;

Considérant que Bruxelles Environnement agit comme centrale d'achat pour les communes et centres publics d'action sociale, les intercommunales composées uniquement de communes bruxelloises, les services dépendant du Gouvernement et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, les organismes d'intérêt public de la Région, les cabinets des Ministres et Secrétaires d'Etat du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les para régionaux, les zones de polices de la Région de Bruxelles-Capitale, les asbl du secteur de la santé en Région de Bruxelles-Capitale, la Commission Communautaire Française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission Communautaire Commune ainsi qu'à leurs services, sous réserve de l'accord de leurs organes respectifs, ainsi que toute personne de droit privé subventionnée par les autorités précitées à l'attribution du marché ;

Considérant que la dépense estimée pour les besoins de Bruxelles Environnement sur 5 ans s'élève à 1.032.454,54€ hors TVA ou 1.249.270€, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 25.004.08.02.1211

Décision :

- De considérer l'offre de Belfius Autolease comme nulle.
- De considérer l'offre d'Arval Belgium NV comme complète et régulière.
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 20 mars 2023, rédigé par Bruxelles Environnement.
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché "Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement" à l'entreprise avec la seule offre régulière (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à

savoir Arval Belgium NV, Ikaroslaan 99 à 1930 Zaventem aux prix unitaires négociés de ce candidat. De fixer le délai d'exécution pour les commandes individuelles à 240 jours de calendrier.

- D'approuver l'état estimatif des dépenses d'un montant de 1.249.270 EUR pour Bruxelles Environnement en ce qui concerne la dépense Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement.

- Les engagements comptables se font progressivement en fonction des besoins de l'Administration et sans dépassement des montants de l'attribution. Un tableau de décompte est systématiquement ajouté aux demandes d'engagements comptables.

- D'approuver l'engagement d'un montant maximal (seuil) pour l'accord-cadre de 1.607.670,60 € pour la dépense Centrale de marché relative au leasing opérationnel de véhicules respectueux de l'environnement.

- L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par l'offre de l'attributaire et par le cahier des charges N° 2022K0149A.

Date de signature :

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

Date de signature :

Gunstig advies (geldigheidstermijn offerte 10/4/2023...),

Wilbert Stoefs
(Authentication)

Digitally signed by Wilbert
Stoefs (Authentication)
Date: 2023.04.12 18:10:31
+02'00'

L'inspecteur des Finances

Date de signature :

Alain MARON
Ministre de la Transition climatique, de
l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie
participative

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956